



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Fermetures de classes prévues pour l'année scolaire 2020-2021

Question écrite n° 30765

### Texte de la question

M. Jean-Marc Zulesi attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les fermetures de classes prévues pour l'année scolaire 2020-2021. En effet, de multiples fermetures de classes sont envisagées pour la rentrée 2020, au motif que les effectifs estimés sont très légèrement inférieurs à ceux de l'année scolaire 2019-2020. Suite à la crise de la covid-19, et en dépit du travail formidable fourni par les personnels de l'éducation nationale et l'ensemble des équipes pédagogiques pour permettre aux enfants de continuer leurs apprentissages dans les meilleures conditions, certains élèves ont pris du retard et le travail de pédagogie et d'accompagnement n'a pas pu être mené dans des conditions optimales. Le début de l'année scolaire à venir devra donc être consacré à la reprise et à la consolidation des acquis de l'année 2019-2020. Pour ce faire, la proximité entre élèves et professeurs semble être un facteur déterminant et le maintien de classes dans cette période exceptionnelle permettrait de favoriser significativement cet aspect. Il souhaiterait donc connaître la position du Gouvernement à ce sujet.

### Texte de la réponse

L'école primaire constitue la première priorité du Gouvernement en matière éducative. Dans la continuité de la politique volontariste qui a été amorcée en 2017, la maîtrise des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter et respecter autrui) par tous les élèves, notamment les plus fragiles, demeure la priorité absolue. Cette rentrée doit permettre d'établir un cadre serein, propice aux apprentissages et à la reprise de la vie collective. Il s'agit de résorber les écarts qui ont pu naître de cette crise sanitaire, ce qui implique d'identifier les besoins propres à chaque élève afin d'y répondre de manière personnalisée. Ces besoins peuvent consister en une réponse pédagogique, un soutien social, un accompagnement psychologique. Dans le premier degré public, 1 688 postes supplémentaires sont créés à la rentrée scolaire 2020 (dont 1 248 postes créés dans le cadre de la crise sanitaire) qui s'ajoutent aux 10 517 créations de postes depuis 2017. Ainsi à la rentrée 2020, le taux d'encadrement des élèves sera supérieur, ou a minima identique à celui de la rentrée précédente dans toutes les communes. Dans les communes rurales de moins de 5 000 habitants, aucune classe n'aura été fermée sans l'accord du maire. Le ministre a concentré tous les moyens disponibles pour assurer l'accompagnement personnalisé des élèves : plus de 1,5 million d'heures supplémentaires, l'ensemble des moyens de remplacement non utilisés ainsi que les assistants d'éducation (AED) en préprofessionnalisation et tous les partenaires de l'école dans le cadre de « Devoirs faits » sont mobilisés et concentrés entre septembre et décembre sur cet accompagnement. Tous les niveaux sont concernés, avec une priorité pour les classes charnières (CP, 6e, 2de). En outre, à partir de l'expérience acquise durant la période de confinement, les équipes éducatives ont été encouragées à mobiliser les outils numériques, notamment dans le cadre de l'aide personnalisée, de « Devoirs faits » ou des stages de réussite qui peuvent être proposés à distance aux familles. À l'école primaire, les heures d'activités pédagogiques complémentaires (APC) sont destinées en priorité aux élèves qui maîtrisent le moins les compétences de l'année précédente. Ces dispositifs d'appui sont complétés, du cours préparatoire (CP) au lycée, par le renforcement des stages de réussite aux vacances d'été, d'automne et de printemps. À l'école primaire, il s'agit de reprendre les bases des savoirs fondamentaux et, en premier lieu,

la fluence et la compréhension en lecture, le calcul et la résolution de problèmes en mathématiques.

## Données clés

**Auteur** : [M. Jean-Marc Zulesi](#)

**Circonscription** : Bouches-du-Rhône (8<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 30765

**Rubrique** : Enseignement maternel et primaire

**Ministère interrogé** : [Éducation nationale et jeunesse](#)

**Ministère attributaire** : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [30 juin 2020](#), page 4518

**Réponse publiée au JO le** : [24 novembre 2020](#), page 8420